



**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE LONGPRÉ**

**SÉANCE RÉGULIÈRE  
15 février 2022 à 19 h 00 HEURES**

**PROCÈS-VERBAL**

**1. Ouverture de la séance**

Ouverture de l'assemblée à 19 h 02

**2. Vérification des présences et du quorum**

Direction : Samuel Jeannotte

**Membres parents :**

- Pascale Beaudry
- Normand Nadon
- Lynn Desjardins
- Carl d'Astous
- Catherine Durand

**Membre du personnel :**

- Cynthia Laberge Brosseau
- Anne Gélinas
- Caroline S. Montpetit
- Christine Lavigne
- Marie-Hélène Corbin

**3. Droit de parole au public**

Aucun public

**4. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est proposé par madame Caroline S. Montpetit et appuyé par madame Anne Gélinas

Résolution : CE220215-324

5. **Adoption et suivi du procès-verbal du 15 février 2022**

Il est proposé par madame Caroline S. Montpetit et appuyé par madame Marie-Hélène Corbin d'adopter le procès-verbal du 15 février 2022. À l'unanimité.

Résolution : CE220215-325

6. **Sujets de gestion :**

6.1. **Approbation des mesures dédiés, reddition de compte 2021-2022**

Explication des différentes mesures par monsieur Samuel Jeannotte. Nous avons encore cette année la mesure de l'aide alimentaire, des plateaux de fruits sont distribués 1 x par semaine dans les classes et 5 familles reçoivent des plateaux de fruits et légumes chaque semaine. De plus, un montant de 2289 \$ sera utilisé pour la mesure 15024, nous aurons le conférencier Frédérique Dion qui viendra faire une conférence aux parents des élèves de l'école Longpré en Avril. Nous avons un montant de 9835 \$ pour la mesure 15029 cours d'école vivantes, animés et sécuritaire. 7293\$ est alloués pour la mesure 15103-15104 afin de faire l'acquisition de livres pour la bibliothèque ainsi que pour les classes. Il est proposé par monsieur Normand Nadon et secondé par madame Anne Gélinas d'approuver les mesures dédiées.

Résolution : CE220215-326

6.2. **Consultation sur les objectifs et principes de répartition budgétaire entre les écoles, les centres et le CSSDA (art.275)**

Monsieur Samuel Jeannotte explique le document relatant les objectifs et principes de répartition budgétaire entre les écoles, les centres et le centre de service scolaire. Il y a peu de changement comparé à celle de l'année dernière. Tous les membres du conseil d'établissement sont en accord.

6.3. **Critères de répartition budgétaire 2022-2023 entre les écoles, les centres et le CSSDA (art.275)**

Présentation du document afin de démontrer la répartition de sommes prévues dans la cssda.

6.4. **Suivi au budget annuel de l'école (art.96.24)**

La mise à jour budgétaire à été faite vers la fin janvier. La prochaine mise à jour (3) sera en avril 2022. L'école Longpré se dirige vers un équilibre budgétaire pour l'année 2021-2022.

6.6 **Carnaval 18 février en avant midi**

Un Carnaval est organisé la dernière journée avant la semaine de relâche. Plusieurs activités extérieures sont prévues pour les enfants en matinée.

6.7 **Photographe scolaire 2022-2023**

Monsieur Samuel Jeannotte sonde les parents du conseil d'établissement afin de savoir si un changement de photographe est envisagé pour la prochain année

scolaire. Les membres présenteront des photographes au prochain conseil d'établissement afin de faire leur choix.

**1. Sujets d'information :**

**7.1 La présidence :**

Remercie tout le personnel pour leur bon travail.

**7.2 La direction**

La situation covid s'améliore. Moins de cas dernièrement. Retour en enseignement en présentiel pour les 2 enseignantes qui étaient en retrait préventif; Kathia Lambert 103 ainsi que Sarah Marcotte 601.

**7.1 Représentant du comité de parents**

Prochaine rencontre prévue le 28 février.

**7.2 Représentants des enseignants**

Belle activités de St-Valentin organisé par le comité valorisation. Belle équipe et une belle ambiance de travail à l'école.

**7.3 Représentant du Service de garde**

Relevé 24 à venir au service de garde. Sortie à la cabane à sucre le 18 mars 2022.

**7.4 Représentant du personnel de soutien**

Aucune nouveauté

**7.4 Mot de la représentante du personnel professionnel**

Les orthopédagogues terminent leur bloc d'intervention cette semaine.

**8 Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée à 20 h 50.

Résolution : CE220215-327